

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

9341/88 (Presse 171)

1273rd Council meeting
- Agriculture -
Luxembourg, 14 and 15 November 1988

President: Mr Yannis POTTAKIS
Minister for Agriculture
of the Hellenic Republic

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul DE KEERSMAEKER State secretary for European Affairs
and Agriculture

Denmark:

Mr Laurits TOERNAES Minister for Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Yannis POTTAKIS Minister for Agriculture
Mr Dimitri PITSIORIS State Secretary for Agriculture

Spain:

Mr Carlo ROMERO HERRERA Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

France:

Mr Henri NALLET Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Michael O'KENNEDY Minister for Agriculture

Italy:

Mr Calogero MANNINO

Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr René STEICHEN

State Secretary for Agriculture

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS

Minister for Agriculture

Portugal:

Mr Arlindo CUNHA

State Secretary,
Assistant to the Minister for
Agriculture, Fisheries and Food

United Kingdom:

Mr John McGREGOR

Minister for Agriculture

o

o

o

Commission:

Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN

Vice-President

MULTILATERAL NEGOTIATIONS UNDER GATT: AGRICULTURE PART

At the close of an exchange of views on the preparation of the Conference to be held in Montreal in December on the multilateral negotiations under GATT, the Council adopted the following recommendation on the agriculture part of these negotiations which is to be addressed to the General Affairs Council:

"The Council has noted the Commission communication and the statement by Vice-President Andriessen. Having discussed the matter, the Council has reached the following conclusions:

The mid-term review to be conducted in Montreal at the beginning of December is important for the continuation of negotiations but is only an intermediate stage on the way to completion of the negotiations in 1990. Although recognizing that the agricultural sector plays an important role in the negotiations, the Council would point out that the Punta del Este Declaration enshrines the principle of the global nature of the negotiations.

The Council would also point out that the Community in spite of the diversity of its agricultural structures has taken major steps to adapt the CAP. These steps have already had a favourable effect on world prices. There is, therefore, every reason for the Community to play an active part during the mid-term review.

More specifically, the Council is insistent that the Community remain faithful to the Declaration adopted at Punta del Este and to its proposal, as well as to the various positions adopted at Geneva. The Community should therefore continue to distinguish between the short term and the long term.

The short term should involve a freeze on support, measured in accordance with the Community proposal, and a reduction to be defined. This approach would enable the adjustments to the CAP in recent years to be capitalized internationally. With regard to the long term, the Council confirms the Community's position that this should encompass a reduction of support significantly affecting international trade in agricultural products, together with the adjustment of protection, a strengthening of the GATT rules and the minimizing of the adverse effect of the health and plant health regulations on trade in agricultural products.

Such measures are in any case conditional on balanced commitments by all parties to the GATT negotiations.

Throughout the negotiations, the Community has taken into account the interests of developing countries, whether net exporters or net importers. The Community will need to continue this approach in the future.

The Council therefore agrees on the prospects outlined in the memorandum on agriculture contained in the Communication to the Council, while leaving the Commission some room for manoeuvre in Montreal. The Community will thus be able to speak with one voice, which is vital for the success of the meeting.

ACCELERATION OF AGRICULTURAL DEVELOPMENT IN CERTAIN REGIONS OF GREECE

The Council examined for the first time a Commission proposal - on which a European Parliament Opinion is pending - concerning the amendment of the Regulation on the agricultural development programme in certain regions of Greece, with a view to making implementation of this measure more satisfactory.

This examination enabled the Council to establish points of agreement inter alia on the extension (until 31 December 1989) of the duration of the measure and on a dual rate of increase in the Community's financial contribution.

The Council will take a definitive decision on the subject once it has received the European Parliament's Opinion.

AIDS TO AGRICULTURAL INCOME

The Council resumed its deliberations on the main aspects of this proposal and instructed the Special Committee on Agriculture to continue its work on the basis of the guidelines worked out during the discussion.

ADJUSTMENT OF THE SYSTEM OF MILK QUOTAS (SLOM) AND RELATED MEASURES

The Council continued its discussions with a view to solving the problem of the allocation of "SLOM" quotas following the Judgment of the Court of Justice.

It turned its particular attention to different questions still outstanding and managed to reach a broad consensus of opinion on a number of issues.

Since some of the technical aspects still required further examination, the Council instructed the Special Committee on Agriculture to study these questions in depth and to report back to it in time for its December meeting.

REFORM IN THE BEEF AND VEAL SECTOR

The Council held a preliminary exchange of views on the proposals defining the rules governing intervention and premiums in the beef and veal sector as from 1 January 1989.

Delegations were aware of the need to remedy certain abuses arising in the operation of the common organization of the market mechanisms but differed in their approach to the question of how this should be achieved.

They differed in particular at this stage on the wisdom of introducing a maximum limit on the amount of intervention buying, on the applicability of a system of buying-in by tendering in this sector and finally on the abolition of certain special premium schemes for producers of beef and veal.

The Council instructed the Special Committee on Agriculture to continue its discussions in preparation for the Council meeting in December.

SHEEPMEAT AND GOATMEAT SECTOR

The Council examined for the first time the proposal on the common organization of the market in sheepmeat and goatmeat. This proposal supplements the measures already taken concerning agricultural stabilizers in this area.

The Council concentrated at this stage on the following aspects of this particularly complex dossier on which different approaches emerged:

- the proposed grouping together of the 7 existing regions into 4, then 3 regions
- the arrangements for calculating loss of income and the amount of the premium (productivity coefficient)
- the gradual phasing-out of the variable premium system
- the maximum guaranteed quantities
- links with the external aspect.

At the close of its debate, the Council invited the Special Committee on Agriculture to continue its examination in preparation for the Council's discussions in December.

VOLUNTARY RESTRAINT AGREEMENTS WITH CERTAIN THIRD COUNTRIES IN THE SHEEPMEAT AND GOATMEAT SECTOR

The Council gave instructions to the Commission authorizing it to open negotiations with the third countries with which the Community had concluded a voluntary restraint agreement in the sheepmeat and goatmeat sector with a view to making adjustments to it; these instructions were based on the conclusions of the European Council held on 11 and 12 February 1988.

The Commission was also authorized to negotiate similar provisions with supplier countries so far unable to enter into an undertaking on voluntary restraint.

NEW ZEALAND BUTTER

The Council examined the proposal for the continuation for a further four years of imports of New Zealand butter into the United Kingdom on special terms, by reducing annual imports but also by reducing the special levy applicable to these imports.

It was not possible at this stage to reach a decision on this matter.

The Council agreed to resume discussion of the subject at its December meeting after inviting the Special Committee on Agriculture to take stock of the situation in the meantime.

DISPOSAL OF ALCOHOL

The Council examined the proposal for a Regulation laying down general rules on the disposal of alcohol held by intervention agencies and obtained from compulsory distillation.

It instructed the Special Committee on Agriculture to continue its discussions on the subject.

STRUCTURAL FUNDS

The Council took stock of the progress made on the implementing Regulations for the reform of the structural funds following the last Permanent Representatives Committee meeting on 10 November.

In this connection, it discussed the agricultural section of this dossier concentrating on the problems arising:

- re the EAGGF Regulation
 - = in connection with the review of Regulation No 355/77 concerning measures for the marketing and processing of agricultural products
 - = relating to eligible action under the heading of objectives 1 and 5b

- with regard to the Regulation co-ordinating the criteria governing the selection of rural areas (objective 5b).

The results of the Agriculture Council's deliberations will be forwarded by the Presidency to the Permanent Representatives Committee and to the General Affairs Council to enable the latter to take a decision on the dossier at its meeting on 21 and 22 November.

- HEALTH PROBLEMS AFFECTING INTRA-COMMUNITY TRADE IN MEAT PRODUCTS

- HEALTH PROBLEMS AFFECTING THE PRODUCTION, PLACING ON THE MARKET OF THE COMMUNITY AND IMPORTATION FROM THIRD COUNTRIES OF MINCED MEAT AND MEAT IN PIECES OF LESS THAN 100 GRAMMES

- ZOOTECNICAL STANDARDS APPLICABLE TO BREEDING ANIMALS OF THE PORCINE SPECIES

These three questions have been referred to the Permanent Representatives Committee for further examination.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council formally adopted the regulations:

- amending Regulation No 2194/85 adopting general rules concerning special measures for soya beans.

The purpose of this amendment is to extend until 31 December 1992 the possibility of using other methods which produce results equivalent to those of the single Community method of taking samples of beans for the purposes of analysis.

- amending Regulation No 43/81 establishing the list of representative markets for pigmeat in the Community.

The purpose of this amendment is to up-date the list of representative markets for establishing price quotations for pig carcasses in the Community.

- amending Regulation No 987/68 laying down general rules for granting aid for skimmed milk processed into casein or caseinates.

This amendment includes a provision allowing the Commission to take such measures as might be appropriate in preventing the use of casein or caseinates benefiting from aid as a raw material in the manufacture of certain milk products in a way inconsistent with the aims of the rules laid down.

- amending Regulation No 2915/79 determining the groups of products and the special provisions for calculating levies on milk and milk products.

This technical amendment is intended to take account of the new way of packing cheeses of sheep's milk or buffalo milk from Turkey (plastic packing instead of sheepskin or goatskin bottles).

- amending Regulation No 4088/87 fixing conditions for the application of preferential customs duties on imports of certain flowers originating in Cyprus, Israel and Jordan.

The purpose of this amendment is to extend to products originating in Morocco the conditions laid down in the above Regulation for the application of preferential customs duties.

- opening and providing for the administration of a Community tariff quota for cut flowers and flower buds, fresh, originating in Morocco (a volume of 300 tonnes with a quota duty of 10.6% from 1.11.1988 to 31.12.1988, of 8,5% from 1.1.1989 to 31.5.1989 and of 12% from 1.6.1989 to 31.10.1989).

The Council also formally adopted the Directive amending Directive 77/93/EEC on protective measures against the introduction into the Member States of organisms harmful to plants or plant products. This proposal is chiefly designed to adapt certain provisions of the Directive in question to the developments which have taken place since its adoption, particularly with regard to wood and wood products and the inspection of imports of plant products.

The Council also formally adopted decisions:

- amending Decision 81/956/EEC on the equivalence of seed potatoes produced in third countries.

This amendment aims at extending until 30 June 1990 the validity of the above decision, declaring that seed potatoes harvested and officially controlled in Austria and Switzerland afford the same assurances as seed potatoes harvested and controlled within the Community.

- amending Decision 78/476/EEC on the equivalence of checks on practices for the maintenance of varieties carried out in third countries.

This amendment aims in particular at extending until 30 June 1992 the equivalence of checks granted to certain non-member countries.

- amending the 7th Decision 85/355/EEC on the equivalence of field inspections carried out in third countries on seed producing crops and the 7th Decision 85/356/EEC on the equivalence of seed produced in third countries.

The main purpose of this amendment is to extend the equivalence of inspections granted to certain third countries until 30 June 1989 for Australia and Norway and until 30 June 1990 for the other countries.

Relations with the ACP sugar-producing States and the Republic of India

The Council, acting on a recommendation from the Commission, authorized the latter to negotiate agreements on the guaranteed prices applicable to cane sugar from the ACP States referred to in the "sugar" Protocol annexed to the Third ACP-EEC Convention on the one hand and in the Agreement between the EEC and the Republic of India on the other for the 1988/1989 delivery period.

Commercial policy

The Council formally adopted the decision repealing Decision 87/104/EEC accepting an undertaking given in connection with the anti-dumping proceeding concerning imports of paint, distemper, varnish and similar brushes originating in the People's Republic of China, and terminating the enquiry.

The decision to repeal was prompted by the Commission noting that exports by the Chinese manufacturer to the Community largely exceeded the figures agreed to in the undertaking and that under these circumstances the decision should be repealed to enable the situation to be reviewed.

Relations with Austria

The Council authorized the Commission to negotiate an agreement with Austria on trade in eggs and poultry.

New International Coffee Agreement

The Council adopted the conclusions concerning the participation of the Community and its Member States in the negotiations for a new International Coffee Agreement.

Appointment

The Council appointed Mr J.J. SCHALKX member of the Consultative Committee of the European Coal and Steel Community in place of Mr H.W.J. PEPPERKAMP, member, who has resigned, for the duration of the latter's term of office which runs until 17 April 1990.

Bruxelles, le 14 novembre 1988

NOTE BIO (88) 356 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

433

PREPARATION CONSEIL "AGRICULTURE" (N. Wegter)

Les Ministres de l'agriculture se réuniront dès 10h30 ce matin pour une session avec un ordre du jour bien chargé. Ceci implique que la réunion se prolongera certainement jusqu'à demain soir, et il n'est même pas exclu que les Ministres continueront aussi mercredi.

En effet, il s'agit de l'avant-dernière session sous la Présidence grecque et il est vrai qu'un grand nombre de dossiers restent encore à décider avant la fin de l'année.

Voici les principaux points de l'ordre du jour :

1. Négociations GATT - Partie agricole

Suite à une demande explicite de plusieurs délégations, ce point a été mis à l'ordre du jour pour permettre un débat préparatoire en vue de la session à Montréal, prévue pour les 5 et 6 décembre prochains.

M. Andriessen profitera de ce débat pour mettre au point la situation des négociations telle qu'elle se présente aujourd'hui afin d'indiquer qu'il y a très peu de raisons d'être optimiste en ce qui concerne les possibilités de faire des progrès substantiels à Montréal. Le Mid-Term Review prévu à cette occasion donne une première occasion d'évaluer les progrès enregistrés jusqu'ici en ce qui concerne le débat agricole et il est vrai que jusqu'aujourd'hui on constate des divergences de vues importantes, notamment entre Washington, d'une part, et Bruxelles, d'autre part.

Le premier insiste sur son "zero option", ce qui signifie un démantèlement complet de tout soutien pour l'agriculture pour autant que ce soutien soit lié à la politique de prix et de marché. En ce qui concerne les mesures à court terme, Washington n'a pas donné l'impression de vouloir s'engager très explicitement tandis que la Communauté insiste très fort sur ce point sans toutefois exclure une réduction graduelle et progressive à long terme du soutien à l'agriculture.

M. Andriessen a déjà mis en évidence dans plusieurs déclarations publiques que la Commission, tout en attachant une importance particulière à Montréal, ne considère cette occasion que comme une étape dans le processus de négociation qui se prolongera certainement encore quelques années.

Il est espéré que sur la base du débat d'aujourd'hui des conclusions suffisamment explicites pourront être formulées en vue d'une définition claire et opérationnelle de la Communauté à Montréal. Toutefois, il est à rappeler que la responsabilité principale de la préparation de Montréal appartient au Conseil "Affaires générales", celui-ci se réunissant la semaine prochaine.

2. Aides au revenu

Ce dossier qui a déjà figuré plusieurs fois à l'ordre du jour, pose encore des problèmes très importants. Pour l'instant, deux "écoles" se dégagent : d'une part les pays nordiques, y compris la France, qui insistent sur des mesures d'aide qui ont un lien direct avec l'amélioration structurelle de l'agriculture en exigeant un effort de la part de l'agriculteur en contre-partie de l'aide octroyée. Par contre, les autres délégations, y compris l'Irlande et le Luxembourg, mettent surtout l'accent sur la nécessité d'aider les petites exploitations marginales.

On doute pour l'instant si l'on peut arriver à une solution définitive, bien que la Présidence n'ait pas exclu de procéder au vote pour arriver finalement à une conclusion.

3. Producteurs "SLOM"

Ce dossier a aussi déjà figuré plusieurs fois à l'ordre du jour et on peut constater maintenant sur la base des travaux du CSA qu'un certain progrès a été fait en matière de ce dossier très difficile.

Les difficultés principales concernent toujours la définition du producteur éligible ainsi que les critères restrictifs pour l'allocation des quotas.

La grande difficulté qui reste encore à surmonter c'est le fait que la Commission insiste sur une diminution du prix d'intervention (- 2 %) en contrepartie de la création d'une réserve communautaire (proposition actuelle 500.000 tonnes).

Bien qu'une certaine flexibilité peut être prévue de la part de la Commission en ce qui concerne le niveau de ce chiffre, elle insiste sur la nécessité d'une diminution de prix d'intervention dès maintenant.

4. Secteurs "viande bovine" et "viande ovine"

Cette réunion est la première occasion d'un débat de fond sur ces deux dossiers qui portent sur des propositions de réforme en ce qui concerne l'OCM des deux secteurs. Dans le cas du secteur de la viande ovine, il s'agit d'une série de propositions qui visent à rationaliser le fonctionnement de l'OCM concerné en vue d'une harmonisation des différentes mesures de soutien des marchés. En effet, la Commission propose d'arriver vers 1991, après une période transitoire, à un marché composé de trois régions. En outre, elle propose de ne plus maintenir certaines primes, notamment la prime variable à l'abattage, afin de rationaliser ainsi les différentes mesures de soutien complémentaires qui caractérisent ce secteur.

En ce qui concerne le secteur de la viande bovine, les propositions reflètent une importance particulière dans la mesure où il s'agit du dernier secteur où le régime des stabilisateurs ne s'applique pas encore. C'est pourquoi la Commission propose maintenant d'instaurer des limites quantitatives bien définies en ce qui concerne le niveau des interventions (la Commission propose 200.000 tonnes - avec deux clauses de sécurité) ainsi qu'une rationalisation des différents régimes de prime.

En ce qui concerne les détails des propositions de la Commission, voir les P-113 et 115 d'octobre 1988.

5. Beurre néo-zélandais

En ce qui concerne le régime futur des importations de beurre néo-zélandais, la Commission a proposé un régime dégressif pendant 4 ans et une réduction du prélèvement spécial applicable de 25 à 25 % du prix d'intervention. Les quantités proposées pour les 4 prochaines années, à partir de 1989, sont respectivement 64.500, 61.340, 58.170 et 55.000 tonnes.

Il est espéré que du progrès peut être fait pour ce dossier bien qu'au moins 6 délégations (F, Iri, E, EL, I et P) ont émis des réserves fondamentales vis-à-vis des propositions de la Commission.

P. J. Hees
Amities,
C.D. Ehlermann.

Bruxelles, le 15 novembre 1988

**NOTE BIO (88) 356 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

CONSEIL "AGRICULTURE" (N. Wegter)

La session qui a débuté hier matin à 11h a été interrompue vers 21 h pour reprendre ce matin à 10 heures.

Jusqu'ici, très peu de résultats concrets ont été enregistrés du fait que les Ministres ont consacré la plupart du temps disponible à trois sujets distincts pour lesquels un débat d'orientation a eu lieu, à savoir

1. la préparation du "Montréal" pour les problèmes agricoles,
2. Producteurs "Slom"
3. la réforme de l'OCM pour la viande bovine.

1. Préparation de "Montréal"

Il s'est clairement dégagé du débat que la position de la Commission telle que reflétée dans son document du 26 octobre 1987 (voir P(87)64) n'a pas fait l'objet de réserves. En effet, cette position reflète bien les objectifs des négociations comme définis à Punta del Este à l'occasion de l'ouverture de l'Uruguay Round.

A titre de résumé des principales observations enregistrées lors de ce débat, M. Andriessen a fait remarqué les points suivants :

- Montréal ne constitue qu'un Mid-Term. En d'autres mots, il ne s'agit pas d'un bilan définitif des négociations qui peuvent encore se prolonger pendant deux années complémentaires.
- La globalité des négociations doit être maintenue - pas question d'isoler les problèmes agricoles des autres dossiers.
- Il n'y a aucune raison d'adopter une position défensive. Au contraire, la Communauté a des arguments pour démontrer sa détermination pour réformer sa politique agricole.
- "Punta del Este" reste le cadre à l'intérieur duquel les négociations devraient évoluer.
- En ce qui concerne les mesures à court terme, l'approche de la Commission a été soutenue bien que certains Etats membres (par exemple NL et UK) ont estimé que des précisions chiffrées pourraient être données en ce qui concerne le degré de réduction du soutien pour l'agriculture préconisé par la Communauté. Toutefois, bien que cette dernière approche n'a pas été souscrite par toutes les délégations, le Conseil s'est mis d'accord pour laisser à la Commission une marge de manoeuvre suffisante lui permettant d'indiquer d'une manière quantitative son orientation

en ce qui concerne le niveau de réduction acceptable sur le plan de soutien pour l'agriculture. Dans le même contexte l'unité de mesure de soutien telle que définie par la Communauté devrait être à la base des négociations, une option qui diffère sur certains points de la définition du PSE (Producer Subsidy Equivalent) de l'OCDE.

- Une valoriation réelle des réformes déjà mises en vigueur s'impose. Reste à savoir quelle année de référence devrait être prise. Vu l'opposition de plusieurs partenaires vis-à-vis de l'année 1984, la Communauté pourrait, le cas échéant, accepter aussi 1986.

- Des engagements spécifiques en faveur des PVD pourraient être pris mais ici, dans le cadre des engagements à long terme. A ce sujet, référence a été faite à une suggestion de la délégation française, celle-ci ayant fait une liaison entre l'objectif d'une meilleure stabilisation des cours mondiaux, d'une part, et les économies en découlant pour les des pays exportateurs. La délégation française a suggéré qu'au moins une partie de ces économies soit transférée au PVD en vue de renforcer leur structure agricole.

- Il est essentiel que la Communauté maintienne une position commune dans la poursuite des négociations pour assurer ainsi une crédibilité optimale.

La délégation française ayant insisté particulièrement à ce sujet, il a été convenu de ne conclure le débat qu'après avoir pris acte d'une "déclaration du Conseil Agriculture" concernant la préparation "Montréal", celle-ci étant destinée aux Ministres des Affaires Etrangères qui se réuniront à ce sujet lundi prochain.

Par conséquent, les Ministres seront saisis ce matin d'un projet de texte y relatif, à préparer par la Commission, et qui fera ensuite sans doute l'objet d'un nouveau débat.

2. Producteurs "Slom"

Après un débat difficile mais très constructif, des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la recherche d'une solution finale concernant le problème des producteurs "Slom" et qui ont droit à bénéficier des quotas laitiers. Essentiellement, les problèmes suivants restent encore à résoudre, ceux-ci devant être rediscutés par les Ministres encore aujourd'hui, à savoir :

- Comment faire face aux besoins supplémentaires sur le plan des quotas ? La création d'une réserve communautaire suffira-t-elle ou des réserves nationales devraient-elles être prises en compte.

- Les producteurs à mi-temps devraient-ils être exclus de tout bénéfice des quotas complémentaires ?

- Y a-t-il lieu d'imposer d'une manière générale des abattements pour les quotas à attribuer pour tenir compte du fait qu'aussi les autres producteurs laitiers ont du accepter, les dernières années, des réductions pour leur propre quota?

3. Réforme de l'OCM pour la viande bovine

Bien que le dossier comporte sans doute plusieurs éléments très difficiles à accepter par plusieurs délégations, il faut toutefois constater que le premier débat de fond du Conseil en ce qui concerne la réforme de l'OCM pour le secteur de la viande bovine a été très encourageant. C'est dans ce sens que la Présidence et la Commission se sont exprimées à la fin de ce débat, ayant souligné la possibilité d'aboutir à des conclusions définitives sur ce dossier lors de la prochaine session du Conseil du mois de décembre.

Sans doute des pourparlers difficiles s'imposent encore mais il faut constater que les réserves fondamentales vis-à-vis de l'ensemble de l'approche préconisée ne proviennent que de deux délégations, à savoir la délégation irlandaise et dans une très large mesure, également la délégation française. Ces deux délégations ont des difficultés majeures avec la conception d'une limitation des quantités à prendre à l'intervention en craignant une dégradation des prix au désavantage de leurs producteurs.

A titre de résumé, M. Andriessen a fait remarquer les points suivants :

- La réforme de l'OCM est nécessaire afin d'accroître son efficacité. Pour l'instant le secteur se caractérise par des dépenses budgétaires importantes sans que les revenus des producteurs soient suffisamment sauvegardés.

- Le niveau des quantités prises en intervention est beaucoup trop élevé, raison pour laquelle la Commission propose un plafonnement de 200.000 tonnes comme chiffre maximal pour une année bien que deux clauses de sauvegarde y sont insérées permettant une certaine flexibilité en la matière.

La Commission insiste sur la nécessité d'un système d'adjudication tout en assurant des modalités de gestion permettant une répartition dans le temps bien équilibrée des quantités à prendre à l'intervention. Le chiffre de 200.000 tonnes est parfaitement acceptable vu les prévisions déjà indiquées dans l'avant-projet de budget 1989.

- Bien que les pays détenteurs soit de prime variable (UK), soit des primes de veaux (GR, IRL et IT), opposent le non maintien de ces primes, les autres délégations généralement peuvent accepter la proposition de la Commission en la matière.

- La limite de 75 animaux pour la prime en faveur des producteurs spécialisés est parfaitement justifiée dans le cadre d'une politique de marché qui tient bien compte des implications sociales de cette même politique.

A SUIVRE.

C.D. EHLERMANN

n.o. B

Bruxelles, le 15 novembre 1988

NOTE BIO (88) 356 (suite 2) BUREAUX NATIONAUX
cc. AUX Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL "AGRICULTURE" (N. Wegter)

Les travaux ont repris ce matin à 10 heures et après l'interruption pour le déjeuner, les Ministres se réuniront de nouveau à partir de 15 heures pour se pencher sur le reste de l'ordre du jour qui comporte encore plusieurs problèmes.

1. Préparation "Montréal"

Ce matin, un accord a été constaté en ce qui concerne le projet d'un texte préparé par la Commission visant une recommandation du Conseil "Agriculture" à adresser au Conseil "Affaires Générales" au sujet de l'examen à mi-parcours de l'Uruguay Round.

Le texte, dont copie en annexe, reprend les grandes lignes de la position de la Commission en matière des négociations dans le domaine agricole sans que des détails bien précis n'aient été formulés. En effet, dans ses conclusions, le Conseil "Agriculture" constate notamment qu'il marque son accord sur les perspectives indiquées dans la fiche "agriculture" de la Communication au Conseil (la Communication du 26 octobre 1987 voir P-64 d'octobre 87) tout en laissant à la Commission une certaine marge de manoeuvre pour Montréal.

Toutes les délégations ont pu se mettre d'accord sur ce texte, ce qui signifie certainement un renforcement de la position de négociation de la Commission en la matière.

2. Aides au revenu

Un long échange de vues a eu lieu en ce qui concerne les propositions de la Commission portant sur l'instrument des aides directes au revenu. Malgré le fait que ce sujet a déjà fait l'objet de plusieurs débats au niveau du Conseil, il faut constater que des divergences de vues très importantes subsistent en ce qui concerne le fond de ce sujet.

Généralement les délégations représentant des pays avec des structures agricoles peu développées peuvent suivre les lignes d'orientation préconisées par la Commission, tandis que la plupart des autres délégations prennent plutôt une position très réticente.

Dans ce contexte, par exemple la délégation néerlandaise fait une liaison directe avec le débat sur la réforme des Fonds structurels en soulignant que les problèmes des entreprises avec des faibles structures devraient plutôt être résolus par le biais des politiques structurelles. Par conséquent cette délégation estime que les aides directes au revenu devraient être mieux axées vers les difficultés avec lesquelles les agriculteurs sont

confrontés comme résultat de la réforme de la PAC. Ceci signifie donc qu'aussi les exploitations de grande échelle devraient être mieux prises en compte comme objet pour les aides directes au revenu.

A titre de conclusion, la Présidence a constaté "très peu de progrès" pour ce dossier, raison pour laquelle il a fait part de son intention de faire rapport au Conseil européen du mois de décembre de l'état des travaux pour ce dossier.

Rappelons que le Conseil européen de février dernier a déjà souligné l'importance de ce sujet en demandant au Conseil "Agriculture" d'y trancher avant le 1er juillet 1988.

3. Viande ovine - volet externe

Le Conseil a adopté la proposition de la Commission pour un mandat de négociation avec les pays tiers fournisseurs de la viande ovine en ce qui concerne les futures importations de ce produit dans la Communauté. Ceci porte donc sur plusieurs pays tiers, mais le principal fournisseur constitue la Nouvelle Zélande.

En effet, le Conseil n'a accepté le mandat de négociation que dans des termes très globaux en faisant référence à l'annexe des conclusions du Conseil européen du mois de février dernier où référence a été faite à la nécessité d'une réforme de l'OCM pour la viande ovine dans le cadre du régime des stabilisateurs.

4. Programme spécial pour la Grèce

Le Conseil a adopté à l'unanimité une proposition de la Commission portant sur une prolongation jusqu'au 31 décembre d'un programme visant l'accélération du développement agricole dans certaines régions de la Grèce. En effet, ce programme vise des mesures spécifiques pour renforcer les structures de production helléniques y compris par le biais de l'irrigation et il est prévu que jusqu'au 31 décembre 1989, le taux de cofinancement à la charge de la Communauté sera plus élevé que normalement prévu.

A SUIVRE

Matériel diffusé au cours du rendez-vous de midi du 14 novembre

- IP 687 - Octroi du concours FEOGA, section orientation, dans le cadre du règlement 269/69 du Conseil du 8.2.1979 instaurant une action commune forestière dans certaines zones méditerranéennes de la Communauté - Année 1988 - deuxième tranche
- IP 688 - Octroi du concours FEOGA, section orientation, dans le cadre du règlement 1760/78 du Conseil du 25.07.1978 concernant une action commune pour l'amélioration de l'infrastructure dans certaines zones rurales - année 1988 - première tranche.
- IP 692 - Aide d'urgence en faveur du Costa Rica, du Panama et du Nicaragua
- IP 693 - M. Mosar présente le nouvel accord de consultation Commission-CES à la Conférence syndicale sur la politique énergétique
- IP 694 - Meeting between US and EEC high officials

Matériel diffusé au cours du rendez-vous de midi du 15 novembre

- IP 696 - Programme ESPRIT
- IP 697 - Marché unique - Nouvelle simplification : étape significative vers l'abolition des formalités en 1992.

Amitiés,
C.D.Ehlermann

A.O.-D

Bruxelles, le 15 novembre 1988

ANNEXE A LA BIO (88) 356 (suite 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

RECOMMANDATION DU CONSEIL "AGRICULTURE"
ADRESSE AU CONSEIL "AFFAIRES GENERALES"
AU SUJET DE L'EXAMEN A MI-PARCOURS DE L'URUGUAY ROUND
=====

Le Conseil a pris note de la Communication de la Commission et de l'exposé qu'a donné M. le Vice-Président Andriessen. A la suite de son débat, le Conseil est arrivé aux conclusions suivantes :

L'examen à mi-parcours qui se tient à Montréal au début du mois de décembre est important pour la poursuite des négociations mais il ne constitue qu'une étape intermédiaire pour mener à bien les négociations en 1990. Tout en reconnaissant que le secteur agricole joue un rôle important dans la négociation, le Conseil rappelle que la Déclaration de Punta del Este a consacré le principe de la globalité de la négociation.

Le Conseil rappelle également que la Communauté, malgré la diversité de ses structures agricoles, a pris des mesures majeures pour adapter la PAC. Ces mesures ont déjà eu un impact favorable sur les cours mondiaux. De ce fait, la Communauté a toute raison pour jouer un rôle actif lors de l'examen à mi-parcours.

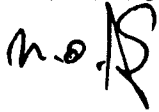
Plus spécifiquement, le Conseil insiste pour que la Communauté reste fidèle à la Déclaration adoptée à Punta del Este et à sa proposition ainsi qu'aux différentes prises de position à Genève. Par conséquent, la Communauté devrait continuer à faire la distinction entre le court terme et le long terme.

Le court terme devrait comporter un gel du soutien mesuré selon la proposition de la Communauté et une réduction à définir. Cette approche permettrait de valoriser les adaptations de la PAC réalisées au cours des dernières années sur le plan International. En ce qui concerne le long terme, le Conseil confirme la position prise par la Communauté, à savoir que celle-ci devrait comporter une réduction du soutien ayant un impact significatif sur le commerce International des produits agricoles, couplée avec l'adaptation de la protection, un renforcement des règles du GATT et une réduction au minimum des effets défavorables des réglementations sanitaires et phytosanitaires sur le commerce des produits agricoles. De telles mesures sont en tout cas conditionnées par des engagements équilibrés de tous les partenaires de la négociation au GATT.

Tout au long de la négociation, la Communauté a tenu compte des intérêts des pays en voie de développement qu'ils soient exportateurs ou importateurs nets. La Communauté devra poursuivre cette approche également à l'avenir.

Dans ces conditions, le Conseil marque son accord sur les perspectives indiquées dans la fiche "Agriculture" de la Communication au Conseil tout en laissant à la Commission une certaine marge de manoeuvre pour Montréal. La Communauté sera ainsi en mesure de parler d'une seule voix, ce qui est indispensable pour la réussite de la réunion.

Fin du texte.
Amitiés,
C.D. Ehlermann



Bruxelles, le 16 novembre 1988

BIO (88) 356 (suite 3 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL "AGRICULTURE" (N. Wegter)

La séance a été clôturée vers 21 heures sans que la Présidence ait pu enregistrer des progrès essentiels en ce qui concerne les principaux points de l'ordre du jour. Ceci implique donc qu'il faut s'attendre à une session au mois de décembre (12 et 13) bien chargée pour pouvoir finaliser les négociations sur certaines problèmes-clé comme la réforme de l'OCM pour le secteur de la viande bovine, d'une part, et ovine, d'autre part, le programme d'écoulement des stocks d'alcool, la prime d'incorporation dans le secteur des céréales, aide aux revenus, etc.

Au cours de la soirée d'hier, le débat s'est concentré sur les points suivants :

1. Programme d'écoulement des stocks d'alcool

La Commission a fait une proposition au Conseil portant sur un programme d'écoulement des stocks d'alcool publics à la charge de la Communauté et qui découle des mesures de distillation obligatoire prévues dans la réglementation concernée.

Une telle proposition se justifie certainement vu l'ampleur très considérable de ces stocks (actuellement 9,3 millions d'hectolitres) et du fait qu'entretiens le mécanisme des stabilisateurs s'applique aussi dans ce secteur, donnant une assurance pour de meilleures perspectives en ce qui concerne l'évolution des charges futures du FEOGA pour le secteur vitivinicole.

Un règlement similaire a été appliqué en 1986 bien que sa portée ait été limitée dans le temps. L'expérience, à l'époque, n'était pas très positive notamment du fait que les critères en ce qui concerne la définition des débouchés possibles a été trop restrictive. C'est pourquoi la Commission propose maintenant un programme portant sur plusieurs années et qui devrait lui permettre de déjà écouler en 1989 5,5 millions d'hectolitres. Les destinations peuvent être multiples (par exemple source d'énergie) mais aussi pour l'exportation.

Sur la base des réactions enregistrées hier, on constate une attitude positive de la part de la majorité des délégations vis-à-vis de cette proposition. Il a été pris note du fait que les implications financières de ce programme sont relativement limitées (environ 130 millions d'Ecus) et ceci du fait que des dépréciations considérables ont déjà été effectuées pour 1988 (578 millions d'Ecus) et pour lequel 79 millions d'Ecus sont encore prévus pour 1989.

La réticence de quelques délégations (par exemple UK, RFA et It.) s'explique du fait qu'elles craignent que le programme pourra't entraîner une perturbation des marchés de l'alcool et des boissons spiritueuses. En outre, la délégation britannique a émis certains doutes en ce qui concerne le calcul des incidences budgétaires telles qu'indiquées par la Commission.

A ce sujet la Commission a mise en évidence qu'elle va agir dans le cadre de la procédure du Comité de gestion, de telle façon qu'elle puisse assurer une procédure de vente qui ne contrecarre pas les intérêts des autres ventes à effectuer par les Etats membres.

La Présidence a chargé le CSA d'approfondir l'examen de cette proposition afin qu'une décision finale puisse être attendue pour la prochaine session du Conseil.

2. Importations de beurre néo-zélandais

Les positions relatives au régime futur des importations de beurre en provenance de la Nouvelle-Zélande, comme déjà enregistrées au niveau du CSA, ont été confirmées. Une vive opposition a été exprimée par la délégation Irlandaise et également la délégation française est très réticente vis-à-vis de la proposition de la Commission. Certaines autres délégations également (SP, It., Port. et Gr) n'ont pas encore pu donner leur accord, bien qu'il est généralement admis qu'il y a un certain parallélisme entre ce dossier et le volet externe de la réforme du secteur de la viande ovine.

M. Andriessen a mis en évidence le caractère hautement politique de ce dossier et il a rappelé qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties concernées de trouver une solution convenable en la matière. Dans ce contexte il a fait référence à la bonne coopération avec les autorités néo-zélandaises dans le cadre du "International Dairy Agreement" (IDA) de sorte que l'évolution des cours mondiaux dans le secteur laitier se développe de façon relativement favorable.

Sans doute les mesures stabilisatrices imposées aux producteurs européens (politique de prix restrictive, quotas, limitation de l'intervention, etc.) contribuent à une amélioration des conditions du marché mondial dont profitent aussi les exportations néo-zélandaises mais en même temps il y a lieu de rappeler que l'économie laitière néo-zélandaise a été affectée d'une façon négative au cours de la période où les circonstances du marché mondial ont été peu favorables.

En vue d'une décision finale en la matière lors de la prochaine session du Conseil, le CSA a été chargé de poursuivre l'examen de cette proposition.

Amitiés;
C.D. Ehlermann